Esquisse d'une morphosyntaxe du nombre grammatical[*]

Paulo De Carvalho[**]

Cet article donne un aperçu d'une approche, développée dans d'autres travaux et qu'on espère nouvelle, du fonctionnement significatif du nombre grammatical, traité comme une catégorie morphosyntaxique. *L'idée essentielle est que la marque du « pluriel » est autre chose qu'un simple indice quantitatif ; elle signifie plutôt* une certaine modalité de pluralisation, consacrant l'autonomie actancielle d'un référent aperçu en quantité dans un moment particulier d'expérience. *Sont notamment évoqués dans cette perspective : le prétendu « cas sujet pluriel » de l'ancien français ; certains aspects du fonctionnement du nombre en arménien et en hongrois ; des emplois apparemment illogiques du pluriel en latin (« pluriels poétiques », noms des grandes articulations du calendrier) et en français contemporain.*

This paper suggests an approach – which the author has previously discussed in other work and believes to be new – to the significant functioning of the grammatical number viewed as a morphosyntactic *category. The basic idea is that the mark of the "plural" is other than a mere quantitative indication, which would* passively *reflect a plurality of objects; it is rather the result of a* construction*, embodying* a certain mode of pluralisation*, which evokes the* autonomy of a referential as perceived **severally** at a given moment of experience. *A number of such instances are reviewed in this perspective : the so-called "cas sujet pluriel" in Old French ; certain aspects of the functioning of number in Armenian and Hungarian ; some seemingly illogical uses of the plural in Latin ("poetic plurals", names of the major stages of the calendar) and in contemporary French.*

---

[*] Texte remanié de la communication donnée aux *Journées de Grammaire Aérée* de septembre 2004.

[**] Professeur Émérite, ERSS, UMR 5610 et Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3.

Cahiers de Grammaire 30 (2006)
« Spécial Anniversaire », pp. 117-127

Le présent exposé prolonge la communication présentée[1] au 24e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes qui s'était tenu en août 2004 à Aberystwyth, au Pays de Galles. Celle-ci constituait elle-même le deuxième volet d'une réflexion entamée il y a sept ans, lors du Congrès de Bruxelles (1998), sur ce qu'il faut bien appeler la « pseudo-déclinaison » de l'ancien français. À ces deux occasions le but était le même : démontrer que ce que les médiévistes s'obstinent, en général, à appeler la « déclinaison bi casuelle » n'a plus grand-chose à voir avec la déclinaison latine ; elle n'est surtout pas un résidu plus ou moins déglingué de celle-ci. Et lors du congrès gallois, donc, j'ai voulu faire ce que les médiévistes ne font jamais : étudier ce fameux « cas sujet pluriel », que les grammaires du français médiéval traitent comme une simple projection, le nombre en plus, du « cas sujet singulier », au mépris total du contraste évident des signifiants, selon le modèle rappelé dans le tableau suivant, en (1), à savoir : forme marquée par -*s* pour le « cas sujet singulier » (*chevaliers*) vs forme non marquée, identique à celle du cas régime singulier, pour le « cas sujet pluriel » (*chevalier*).

	S	P
CS	*chevaliers*	*chevalier*
CR	*chevalier*	*chevalier*

On remarquera que cette présentation fait provisoirement l'impasse, sur les formes « courtes » de cas sujet singulier, héritées, dit-on, du nominatif singulier latin, du type *ber* (vs *baron*), ou *emperere* (vs *empereor*). Chaque chose en son temps – et le temps de celle-ci n'est pas encore venu. D'autre part, il convient de préciser[2] que par *morphosyntaxe*, on entend ici une certaine conception de la syntaxe qui se porte, en amont des formes et des énoncés observables, sur le *processus même de leur engendrement*, par un locuteur historiquement situé, à partir et en fonction des moyens morphologiques qu'il a à sa disposition. Dans le cas présent, il va s'agir de montrer que le nombre grammatical ne se joue pas a priori, dans la contemplation pour ainsi dire de la réalité sensible, mais, a posteriori, dans la construction linguistique de celle-ci – construction qui est génèse et production de sens.

[1] Et qui est en cours de publication, cf. Références bibliographiques.

[2] Merci à mon aimable relectrice, Injoo Choi-Jonin, qui m'a convaincu de l'utilité de cette précision. Et un grand merci, également, à elle-même comme à Chrstian Molinier, pour leur(s) lecture(s) attentive(s) et sympathique(s) – puisque de nombre il va être question…

1. Du sujet pluriel en ancien français

Disons-le tout de suite : le « cas régime singulier » et le « cas sujet pluriel » de la tradition, en réalité, n'en font qu'un. Ce ne sont, au vrai, que *deux cas d'emploi* de la forme non marquée du vocable nominal, qui est mise en œuvre dans la désignation d'un référent qui « ne fait pas nombre », et cela qu'il s'agisse :

• du nom d'une entité unique, placée sous la rection, directe ou indirecte, du mot verbal,

• ou bien d'un sujet qui, matériellement multiple, ne se distingue pas de la substance de l'événement, autrement dit, pour parler comme Tesnière, n'est qu'un « complément du verbe », dans un énoncé focalisant, dans la substance de l'événement, autre chose que le sujet lui-même. Avec cette conséquence qu'alors la question du nombre ne se pose plus : l'opposition singulier vs pluriel se trouve neutralisée, et c'est ce qu'exprime la forme non marquée.

Ainsi, on lit, dans la *Chanson de Roland*, à l'issue d'un discours du roi Charles à ses troupes, l'énoncé suivant, (1), qui relève d'un type assez courant dans le poème :

(1) **Respondent** FRANC: « Sire, vos dites veir. » *(Rol. 3144)*

Si dans cet exemple le sujet a la forme du cas régime singulier, sans *–s*, c'est, selon mon hypothèse, qu'il n'est qu'une donnée seconde, nécessaire mais non focalisée, la focalisation portant plutôt sur le mot verbal lui-même : Charles vient de parler, et ses paroles trouvent un écho, favorable, chez les Francs. Au contraire, dans l'exemple suivant, c'est bien le comportement du sujet, annoncé par une comparaison, qui est visé par le locuteur, d'où la forme marquée *Paiens* de (2) :

(2) Si cum **li cerfs** s'en vait devant les chiens,
Devant Rollant si s'en fuient **PAIENS.** *(Rol. 1875)*

En somme, la forme « marquée » est celle que suscite la vue d'un référent qui, ou bien, étant matériellement unique, compte plus, au regard du locuteur, que l'événement lui-même, ainsi dans le dernier exemple *li cerfs* ; ou bien qui, étant matériellement multiple, est vu faire effectivement nombre, parce que c'est ce nombre lui-même que le locuteur a en vue – autrement dit une *addition d'individualités autonomes*, que le regard ne saurait embrasser d'un seul coup. Or cette représentation véritablement plurielle n'a lieu de se produire, régulièrement, constamment, systématiquement, qu'au niveau de ce que G. Moignet appelait *le lieu d'effection de la transitivité verbale*, c'est-à-

dire là où l'entité multiple nommée apparaît déjà pour ainsi dire prête à échapper, si peu que ce soit, à la saisie singulière, momentanée, ponctuelle, de l'opération dont elle est l'objet. Au contraire, elle ne se forme qu'exceptionnellement lorsque l'entité multiple visée apparaît comme le principe même de cette effection, et, en tant que telle, comme *enfermée dans l'immanence de l'événement*. C'est le cas, dans le dernier exemple, du sujet *Paiens*. Et c'est aussi le cas, généralement, et d'ailleurs très logiquement, lorsque l'entité plurielle destinée au rang de sujet fait l'objet d'une quantification numérique, comme dans (3) :

(3) Sa barbe blanche cumencet a detraire,
Ad ambes mains les chevels de sa teste.
Cent milie FRANCS s'en pasment cuntre tere. (Rol. 2930-2932)

Les trois exemples cités auront suffi à concrétiser le principe d'explication avancé. Dans l'immédiat, et pour en finir avec ce long préambule, on se bornera à deux observations d'ordre général. La première est que, si ce principe traduit si peu que ce soit la réalité des choses, il serait urgent de renoncer à la présentation traditionnelle de la morphologie du mot nominal en français médiéval – cet élégant chassé croisé qui, pour nous être familier, n'en est pas moins douteux, en termes diachroniques. De fait, il est hautement improbable qu'on puisse faire dériver un prétendu pluriel *mur* du nominatif pluriel latin *muri*, ou bien *baron* d'un hypothétique latin **barones*. C'est pourtant ce qu'enseignent, ou laissent entendre, la plupart des manuels de français médiéval, en multipliant les astérisques. Il serait plus conforme à ce qui s'observe sur toute la Romania occidentale d'admettre que la déclinaison nominale latine, en tant que mécanisme flexionnel reflétant, dans les mots nominaux (substantifs et adjectifs), le rang fonctionnel de leurs référents dans la structure de l'état de choses délocuté, est bel et bien morte dès les origines des parlers romans occidentaux. Et le vague écho qu'il en a subsisté, pendant un moment, en gallo-roman – car ce n'est que cela, mais ce n'est déjà pas rien – ne concernait plus, à proprement parler, la structure fonctionnelle de l'événement relaté. Cela se joue, plutôt, au niveau *locutif*, ou *énonciatif*, sous la forme d'une opposition *forme non marquée*, et *subordonnée* (mais on pourrait aussi bien dire *immanente*) à la substance de l'événement délocuté vs *forme marquée*, et *subordonnante* à l'endroit de cette substance, et propre à la transcender. Et cette opposition à son tour transcende la fonction syntaxique stricto sensu, ce qui n'est d'ailleurs pas sans rappeler, en français actuel, l'opposition *qui* vs *que* dans le fonctionnement du pronom relatif ∞ interrogatif (cf. De Carvalho, 1993).

D'autre part, comment ne pas penser, ici, mais naturellement *mutatis mutandis*, aux interférences observables dans certaines langues entre, d'une part, la variation en nombre et, autre part, l'exercice de la fonction objet ? Ainsi, dans le numéro 2 de *Faits de langues*, intitulé précisément « Le

nombre », Anaïd Donabédian montrait qu'en arménien moderne, un substantif en fonction objet non explicitement marqué comme « pluriel » peut aussi bien faire référence à une pluralité d'individus. Ce qui revient à dire que le morphème dit « de pluriel » n'y est pas un simple indice de nombre[3] ; il est plutôt la marque *d'une certaine modalité de pluralisation*, consacrant *l'autonomie actancielle du référent aperçu en nombre*, si bien qu'une unité lexicale qui n'en est pas affectée ne se déclare pas pour autant comme une unité individuelle. Ainsi, dans l'exemple (4), qui est emprunté à l'étude citée (p. 187), l'expression *namak-ø grel*, c'est-à-dire « lettre-Ø écrire », évoque une « activité d'écriture » – avec, selon les termes de l'auteur, un « objet non référentiel » – alors que l'expression *namak-ner grel* « lettre-PL écrire » parle d'une « action », impliquant un « objet référentiel », doué d'autonomie actancielle – autrement dit, consistant en une série d'éléments distincts :

(4) a. *namak-ø grel*, lettre-Ø écrire, « faire du courrier » (objet non référentiel ➔ activité)
vs.
b. *namak-ner grel* lettre-pl écrire, « écrire des lettres » (objet référentiel, donc autonomie actancielle ➔ action) (Donabédian, 1993, 187).

Ce qui, transposé dans les termes de l'argumentation développée ici, revient à dire, semble-t-il, qu'un objet dépourvu de la marque *ner* n'est qu'une *donnée interne*, immanente à une opération considérée uniquement du point de vue du sujet opérateur, et ce que cet objet fasse référence à une unité ou à une multiplicité d'éléments. À l'opposé, l'emploi de la marque *ner* a pour effet de *focaliser l'objet*, en déclarant qu'il ne se réduit pas à cette occurrence singulière de ladite opération, et, par conséquent, *qu'il n'est pas unique*.

Plus récemment, en janvier 2002, la question de la pluralité a fait l'objet d'une Journée d'Étude organisée par la Société de Linguistique de Paris. Dans le volume des *Mémoires* de la Société contenant les Actes de cette Journée, Jean Perrot notait alors qu'en hongrois la marque de pluriel affectant un objet ne signifie pas que celui-ci désigne un référent multiple, puisque son absence n'implique pas l'unicité de celui-ci. Ainsi, "planter des roses" se dit *avec le singulier du nom désignant l'objet*, alors que le pluriel signifierait "planter plusieurs sortes ou variétés de roses", cf. (5) :

[3] Commentant précisément ces exemples, L. Danon-Boileau écrivait, à l'époque, fort justement : « … l'usage du pluriel ne va pas nécessairement de pair avec la construction d'un référent constitué d'un ensemble d'individus. Alors que le pluriel existe pour la notion correspondant à "homme", on pourra dire "j'ai vu 3 homme-Ø" sans faire recours à la marque du pluriel pour "homme", ce qui montre nettement que le pluriel n'est pas constamment explicable par le recours à l'idée de "n" fois "un". Il ne sanctionne pas un comptage et ne repose pas nécessairement sur le préalable d'une constitution d'individus. » (Danon-Boileau, 1993, 119-120).

(5) a. *rózsát ültet* “il plante des roses” (*rózsá-t*, accusatif **singulier**)
vs.
b. *rózsákat ültet* “il plante plusieurs sortes ou variétés de roses” (*rózsá*-**k**-*at* accusatif **pluriel**) (Perrot, 2002, 10, citant A. Sauvageot, *Esquisse de la langue hongroise*, Paris, Klincksieck, 1951).

En d’autres termes : la forme non marquée quant au nombre de l’objet signifie que celui-ci n’est qu’une donnée immanente de l’événement, la question de son nombre ne se posant pas, alors que la forme marquée fait exister distinctement l’objet, et une des interprétations de cet existence distincte situe celle-ci au-delà de toute rose particulière, et de toute opération dont les roses particulières peuvent faire l’objet.

Revenons maintenant au français médiéval. Si le modèle explicatif proposé pouvait être avéré, il éliminerait un problème théorique de taille : celui de la persistance, en gallo-roman et singulièrement en français – langue qui ne passe pas précisément pour un modèle de conservatisme –, d’un mode de fonctionnement – la *variabilité casuelle des représentations nominales* – dont, sauf erreur, on ne trouve pas trace dans la plus grande partie du roman occidental.

2. Nombre et syntaxe[4]

Ainsi, les variations de nombre grammatical pourraient bien n’être pas qu’un pur reflet des objets de monde, et en particulier de la faculté qu’a tout être humain de les quantifier ; elles se joueraient aussi, et peut-être d’abord, à un niveau proprement linguistique, plus précisément dans la construction des phrases, selon des processus qui n’ont rien d’universel. Comme le disait Laurent Danon-Boileau, dans un texte présenté, il y a plus de dix ans, « le singulier, pas plus que le pluriel, n’existe ni dans les choses, ni dans la façon qu’on a de s’en servir, mais dans la façon dont une communauté les pense[5]. » Par exemple :

• on ne dit pas *tu as de beaux yeux, tu sais*, tout simplement parce que l’état de choses motivant la production d’un tel énoncé présente un nombre supérieur à l’unité de l’entité qui a nom “œil” ; on le dit, fondamentalement, parce qu’en vertu des principes constructifs ayant cours en français, le locuteur n’a pas, ici, la liberté de ne pas reconnaître ce nombre, alors que dans d’autres cas d’expression il peut et même, parfois, il doit l’ignorer : *celui-là, il faut l’avoir à* ***l’œil****, il a toujours bon pied bon* ***œil****, il a la larme à* ***l’œil****,* « *elle jeta* **un coup d’œil** *sur la façade* » (Green), etc. ;

4 Cf. ci-dessus, p. 1.
5 À titre de prépublication, à l’occasion des travaux qui devaient aboutir au numéro 2 de *Faits de langue*s, Cf. en outre Danon-Boileau, 1993, cité ci-dessus, n. 3.

• l'appareil de correction visuelle que je porte en écrivant ces lignes est ainsi fait – deux verres enchâssés dans une monture – qu'en principe on le désigne au pluriel : *mes lunettes*. Mais le commerçant dont le métier est de vendre des lunettes peut ne pas s'intéresser toujours à la complexité fonctionnelle de chacun de ces objets. Et il peut même lui arriver, à l'occasion, pour vanter les qualités d'un de ceux-ci, par rapport à tous les autres du même nom qu'il a dans ses présentoirs, de dire à son client : « *Monsieur, venez donc voir, je viens de recevoir* ***une très belle lunette****, qui vous irait très bien. Et encore* ***cette autre-ci****, qu'en pensez-vous ?* »

Mais, au fait, d'où procède cette nécessité, consacrée, encore qu'à des degrés divers, dans un grand nombre de langues, de marquer dans la morphologie nominale, ou verbale – mais ici seul le premier cas est en question – le contraste entre ce qui se laisse réduire à l'unité et ce qui ne s'y réduit pas. On connaît la réponse de Gustave Guillaume : le psycho mécanisme du nombre, enseignait-il, consiste en un rapport entre le singulier et pluriel – rapport, qui, pour être complet, doit être parcouru dans les deux sens :

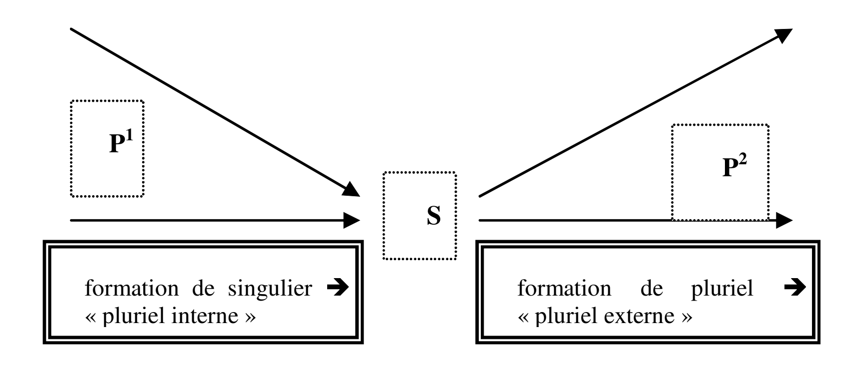
• tout d'abord, **du nombre** en direction du **singulier** que ce nombre va former, ce premier mouvement, dans son modèle, engendrant une pluralité contradictoire, puisque aboutissant au singulier – un singulier fait de pluriel,, contenant du pluriel, bref, un « pluriel interne », celui, justement, de *lunettes*,

• ensuite, à partir du **singulier**, terme de ce premier parcours, un **parcours second**, en direction du nombre, qui engendre la pluralité ordinaire, de type extensif, additif, contenant, ou « externe » (parce que s'opérant au-dehors du singulier de départ).

C'est, on l'aura reconnu, une réalisation – la première sans doute, chez Guillaume – de la figure connue sous le nom de « tenseur binaire radical », cf. (6) :

(6) tenseur binaire radical appliqué au nombre (d'après Guillaume, 1964, 16) :

Le nombre grammatical selon Guillaume



Ce schéma m'avait servi, il y a 35 ans, à rendre compte, dans une thèse de 3e cycle (DE CARVALHO, 1970), d'un certain mode d'emploi du pluriel, très banal en latin, dans lequel les latinistes se sont habitués à ne voir qu'une « licence poétique », ce qui n'est évidemment pas une explication. En latin, en effet, comme d'ailleurs en grec ancien, et pas seulement dans l'usage des poètes, un grand nombre de substantifs, désignant en général des entités non humaines, ou des concepts abstraits, sont couramment – voire, pour certains, plus ou moins obligatoirement – employés au pluriel pour désigner des référents uniques. Cf. les exemples cités en (7) :

(7) *litteræ* « une missive », « un document écrit », « la littérature » (≠ *littera* « signe alphabétique »), *bigæ* ∞ *quadrigæ* « char tiré par un attelage de deux ∞ quatre chevaux », *fores* « la porte, l'entrée d'un bâtiment, d'une pièce », *castra*, pluriel neutre, « un camp militaire » (≠ *castrum* « un lieu retranché »), *ædes*, pluriel, « demeure » (≠ *ædis* « édifice *sacré*, temple »), *comitia*, pluriel neutre, « rassemblement public, assemblée » (≠ *comitium*, « lieu de rassemblement public »), *calendæ*, pluriel, « premier jour d'un mois lunaire »), *feriæ*, pluriel, « un moment, plus ou moins long, de suspension rituelle de l'activité ordinaire », etc.

Cet usage, très étendu en latin, du « pluriel interne », est d'ailleurs corrélatif de l'existence, dans cette même langue, de *deux séries distinctes* de « noms de nombre », fondée, chacune, sur l'image, respectivement « simple » ou « complexe, intérieurement plurielle », de l'unité de départ, par exemple en (8) :

(8) *duo equi* « deux chevaux », mais ***binæ*** *bigæ ; tres litteræ* « trois signes d'écriture », mais ***trinæ*** *litteræ* « trois ensembles écrits, trois missives » ; ***trina*** *castra* « trois camps », etc.

Or à l'époque de ce travail, je m'étais aperçu, sans trop savoir au vrai comment l'exprimer, qu'il y avait quelque chose, dans ce type de fonctionnement du pluriel en latin, que le modèle guillaumien ne me permettait pas d'appréhender. Prenons par exemple *castra*, désignation, comme je l'ai dit, d'un camp militaire, par opposition à *castrum*, singulier, qui donne à voir un lieu retranché, et sert à désigner un fort, une place forte. Il se trouve que *castra* ne désigne pas un objet essentiellement complexe, c'est-à-dire fait, par définition, d'un assemblage d'éléments, comme précisément ces lunettes : on appelle *castra*, en vérité, un *castrum* pour le temps où il est occupé par deux légions romaines, ce qui, pour la petite histoire, fait entre dix et douze mille hommes – cela fait du monde. Les légions parties, reste le *castrum*, et c'est ainsi qu'on a dans la Péninsule Ibérique plusieurs localités nommées *Castro* (de ceci ou de cela, peu importe). Voici encore un autre exemple, le substantif *nidus* « nid ». Or dans un beau passage de l'Énéide, Virgile emploie le pluriel *nidi* pour désigner, non pas un nid particulièrement élaboré, comportant par exemple plusieurs compartiments, mais, tout simplement, *« un nid* ***au moment o****ù il apparaît plein, occupée par une nichée ».*

Soit encore un autre cas, en latin, de pluriel prétendument « poétique », celui des noms de certaines matières, liquides en particulier. De quelqu'un qui « boit un coup », on dira, par exemple, ***vina*** *bibit*. De même Virgile, évoquant dans l'énigmatique 4e *Bucolique* une manière d'âge d'or instauré par un enfant prodigieux, annonce que « du bois dur des chênes suintera une rosée de miel », *duræ quercus sudabunt* ***roscida mella***, cité en (9) :

(9) *duræ quercus sudabunt roscida mella* litt. « durs chênes transpireront miel en rosée (Verg. *Buc*. 4, 30)

Ici, non plus, on ne voit pas bien quelle pourrait être la « pluralité interne » contenue dans le vin que quelqu'un boit, ou dans le miel suintant d'un chêne miraculeux. Ce que l'on aperçoit, par contre, est que dans tous ces cas, et dans tous les autres, le recours au pluriel va de pair avec la référence à la *particularité temporelle* d'une certaine durée, celle d'un certain état de choses, d'un comportement, d'un phénomène, d'une expérience personnelle – toutes choses qui impliquent l'engagement de l'objet nommé dans le temps de l'expérience.

Tout aussi éminemment « temporel » est le signifié de certains noms substantifs qui, toujours au pluriel, désignent les grandes articulations du calendrier romain : *calendæ* « 1er jour de chaque mois », déjà mentionné, *nonæ* « 5e ou 7e jour, selon les mois » *idus* « 13e ou 15e jour selon les mois », *nundinae* « chaque neuvième jour, jour de marché », *feriæ* « jour de repos (un ou plusieurs) » etc. Ne serait-ce pas précisément cela, *la référence à la particularité d'une expérience momentanée*, ce qui fait la différence entre *les*

lunettes dont celui qui en a besoin a à chaque instant l'expérience, et *la lunette*, désignant, dans la bouche d'un spécialiste, un objet parmi tant d'autres ? En d'autres termes : n'est-ce pas l'usage que l'on en fait, et l'expérience qu'on en a, qui oblige à reconnaître la pluralité dont un tel objet est fait ? Et n'est-ce pas la référence, que portent, ou peuvent porter, certains noms, à des moments particulièrement significatifs de la vie sociale que donne à avoir leur emploi au pluriel (*fiançailles, noces, funérailles, obsèques*, mais aussi *vacances*) ?[6]

Voici enfin, en (10), pour conclure cette rapide esquisse[7], un exemple qui illustre à merveille l'hypothèse proposée, dans la mesure où le pluriel d'un nom à aspect « continu » survient précisément au moment où l'entité désignée, l'eau, apparaît comme la substance d'un phénomène naturel[8] :

(10) « Pataugeant *dans **l'eau** boueuse*, un petit enfant dans les bras, un autre accroché à sa robe, cette mère tente de fuir sa demeure envahie par l'inondation. [...] Dans la région de Dacca, ***les eaux*** baissent, mais la situation est de plus en plus dramatique dans le sud-est du pays. ***Les eaux*** ont submergé une ville entière, Gopalgani. » (article de presse, d'après Furukawa, 1977, 162).

Références bibliographiques

Danon-Boileau, L. (1993), « Dénombrement, pluriel, singulier », *Faits de langues* n° 2*, Le nombre*, P.U.F., pp. 117-130.

De Carvalho, P. (Maia) (1970), *Recherches sur la catégorie du nombre en latin. Le prétendu « pluriel poétique »*. Thèse de 3e cycle, Université de Bordeaux, hors commerce.

De Carvalho, P. (1993a), « Le nombre dans les langues anciennes », *Faits de langues* n° 2*, Le nombre*, P.U.F., pp. 97-110.

De Carvalho, P. (1993b), « Le genre de *qui* et questions connexes (grammaire, prototypes et déclinaison », *Travaux linguistiques du CERLICO* 6, *Subordination*, Presses Universitaires de Rennes, pp. 45-66.

De Carvalho, P. (2000), « La déclinaison bi casuelle de l'ancien français : conservation ou innovation ? », *in* A. Englebert *et alii*, *Actes du 22e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes*, vol. VI, *De la grammaire des formes à la grammaire du sens*, pp. 119-128.

6 Cf. encore, dans le même sens : *mettre **aux fers**, **aux arrêts**, envoyer **aux galères** …*

7 Laquelle est développée dans d'autres travaux, mentionnés dans la bibliographie. Un autre sous-produit est un article plus spécialement consacré à la *signifiance du nombre*, qui paraîtra prochainement dans les *Cahiers de linguistique analogique*.

8 Cf. *perdre **les eaux***.

De Carvalho, P. (2005a), « Le nom et le nombre », conférence prononcée au Colloque International *From. gram to mind : grammar as cognition. Du fait grammatical au fait cognitif*, Bordeaux, mai 2005.

De Carvalho, P. (2005b), « Nombre et déclinaison en ancien français », *Actes du 24e Colloque International de Linguistique Romane, Aberystwyth, 2004*, Niemeyer, en cours de publication.

De Carvalho, P. &. Escriva, J.-P. (2005), « De la grammaire du nombre : *la Française consolatrice* et *le silence des Anglaises* » *in L'amitié, Ce pur fleuve*, *Textes offerts en hommage à Bernard Cocula*, L'esprit du Temps, pp. 63-24.

Donabédian, A. (1993), « Le pluriel en arménien moderne », *Faits de langues* n° 2*, Le nombre*, P.U.F., pp. 179-188.

Furukawa, N. (1977), *Le nombre grammatical en français contemporain*, Tokyo, Librairie-Éditions France Tosho.

Guillaume, G. (1964), *Langage et science du langage*, Paris-Québec, Nizet-Laval.

Perrot, J. (2002), « Le nombre dans les langues ouraliennes », *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris,* Nouvelle série*,* tome XII*, La pluralité*, Peeters, pp. 5-22.